



Cabinet d'Emir Kir,  
Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 23 novembre 2010

### **Permis délivré pour l'écoduc de la Forêt de Soignes!**

Un consensus a enfin été trouvé autour de la construction du premier écoduc de la Région bruxelloise! En effet, le Fonctionnaire-délégué vient de délivrer, ce 18 novembre 2010, le permis d'urbanisme à INFRABEL, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, pour la construction d'un écoduc au coeur de la forêt de Soignes, à Watermael-Boitsfort.

Ce permis complète celui délivré par la Région bruxelloise le 8 janvier 2008, lequel autorisait, dans le cadre de la construction du RER, le dédoublement de la ligne de chemin de fer 161, reliant Bruxelles à Namur.

Le permis tout récemment délivré prévoit donc la construction d'un écoduc, c'est-à-dire d'un passage à faune en surface, d'une largeur de 50 mètres.

Pour rappel, ce projet a fait l'objet d'une controverse entre INFRABEL d'une part, qui proposait initialement un écoduc de 35 mètres de largeur, et Bruxelles-Environnement et la Commission Royale des Monuments et Sites, d'autre part, qui exigeaient une largeur d'au moins 60 ou 70 mètres. Finalement, suite à la demande de la Direction régionale de l'Urbanisme, des plans modificatifs ont été introduits par INFRABEL et soumis à l'avis de ces instances, lesquelles se sont montrées au final favorables à la largeur de 50 mètres.

*« Je suis heureux qu'un consensus ait été trouvé, indique Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme. Cela montre à quel point la préservation de la faune et de la flore dans la Forêt de Soignes est importante. Grâce à cet écoduc, les animaux, séparés par la ligne de chemin de fer, pourront se déplacer librement et répondre à leurs besoins vitaux. »*

Contact presse:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300